

DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 15 MAI 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10 (BCPG25-2025 à BCPG27-2025) – 11 (BCPG28-2025 et BCPG29-2025)
Nombre de Conseillers votants : 11 (BCPG25-2025 à BCPG27-2025) – 12 (BCPG28-2025 et BCPG29-2025)
Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 9 mai 2025

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - Président

Présents : BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François,
PIET Marina, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier,
BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, CUBAUD Olivier

Pouvoirs : ALBERT Philippe donne procuration à MARTIN Alexandre

Absences excusées : PERONNET Jany, CORNUAULT Véronique, PROUST Magaly

Secrétaire de séance : BEAU Marie-Noëlle

BCPG25-2025 - CESSION DU SITE DE BOIS POUVREAU AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE MENIGOUTE : APPROUVE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-13 et L.2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.3221-1 ;

VU la délibération n°CCPG164-2024 du Conseil communautaire du 19 septembre 2024, approuvant les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à compter du 1^{er} janvier 2025, parmi lesquelles figure la restitution, à la Commune de Ménigoute, de la compétence relative à la création, l'aménagement et la gestion du site de Bois Pouvreau ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

VU l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat, en date du 27 avril 2023 et prorogé le 18 avril 2025, estimant la valeur vénale pour l'ensemble du site de Bois Pouvreau à la somme de 345 600 € ;

VU l'avis de la Commission « Finances et optimisation financière », en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que le site de Bois Pouvreau, cadastré comme suit, est la propriété de la Communauté de communes ;

Commune	Section	N°	Adresse	Surface
Ménigoute	D	114	La Roche	00 ha 26 a 45 ca
Ménigoute	D	165	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 00 a 42 ca
Ménigoute	D	166	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 01 a 50 ca
Ménigoute	D	167	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 18 a 28 ca
Ménigoute	D	168	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 95 a 45 ca
Ménigoute	D	169	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 00 a 58 ca
Ménigoute	D	170	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 09 a 54 ca
Ménigoute	D	172	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 06 a 42 ca
Ménigoute	C	286	Etang de Bois Pouvreau	00 ha 15 a 38 ca
Ménigoute	C	287	Etang de Bois Pouvreau	05 ha 86 a 87 ca
Ménigoute	C	288	Etang de Bois Pouvreau	02 ha 39 a 36 ca
Ménigoute	C	289	Etang de Bois Pouvreau	00 ha 05 a 80 ca
Ménigoute	C	290	Etang de Bois Pouvreau	00 ha 90 a 46 ca
Ménigoute	C	291	Le Gros Bois	01 ha 48 a 50 ca
Ménigoute	C	408	L'Avenue	02 ha 08 a 34 ca
Ménigoute	C	422	Bois de l'Etang	00 ha 27 a 80 ca
Ménigoute	C	423	Bois de l'Etang	00 ha 03 a 18 ca
Ménigoute	C	424	Bois de l'Etang	00 ha 31 a 70 ca
Ménigoute	C	425	Bois de l'Etang	01 ha 57 a 65 ca
Ménigoute	C	426	Bois de l'Etang	00 ha 28 a 50 ca
Ménigoute	C	427	Bois de l'Etang	04 ha 05 a 30 ca
Ménigoute	C	428	Bois de l'Etang	00 ha 14 a 68 ca
Ménigoute	C	429	Bois de l'Etang	01 ha 98 a 72 ca
Ménigoute	C	432	L'Avenue	00 ha 00 a 66 ca
Ménigoute	D	450	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 48 a 20 ca
Ménigoute	D	451	Moulin de Bois Pouvreau	00 ha 00 a 14 ca

CONSIDERANT la restitution, à la Commune de Ménigoute, de la compétence relative à la création, l'aménagement et la gestion du site de Bois Pouvreau, conformément à l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

CONSIDERANT qu'il convient ainsi d'acter la cession du site de Bois Pouvreau, au bénéfice de la Commune de Ménigoute ;

CONSIDERANT le prix de cession, fixé à la somme d'un euro symbolique augmenté du coût d'acquisition du système de paiement des cartes pêches, acheté en août 2024, soit 6 140 € HT ;

CONSIDERANT que cette cession foncière fera l'objet d'un acte administratif, dont les frais de publicité foncière seront pris en charge par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

CONSIDERANT que Monsieur le Président peut recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au fichier immobilier mais qu'il convient, alors, de désigner un vice-président signataire de l'acte, dans l'ordre des nominations ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession du site de Bois Pouvreau, à Ménigoute, selon les références cadastrales présentées ci-dessus, au bénéfice de la Commune de Ménigoute, pour la somme d'un euro symbolique augmenté du coût d'acquisition du système de paiement des cartes pêches, acheté en août 2024, soit 6 140 € HT,
- de désigner Monsieur Jany PERONNET, 1^{er} Vice-président dans l'ordre des nominations, en tant que signataire de l'acte administratif de cession, et de tout acte complémentaire, rectificatif, ou modificatif,
- d'autoriser le Président à signer tous autres documents relatifs à ce dossier.

BCPG26-2025 - RELAIS PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT : APPROUVE

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L214-2-1 ;

VU l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles qui renforce le rôle des Relais Petite Enfance, services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et professionnels ;

VU le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux Relais Petite Enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant, qui précise les missions exercées par le Relais Petite Enfance ;

VU la Convention d'objectifs et de financement (COG) 2023-2027 signée entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et la CAF qui porte l'ambition d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil, et enrichit l'offre de service des Relais Petite Enfance ;

VU le guide référentiel national CAF des Relais Petite Enfance de 2021 ;

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance réunie le mardi 25 mars 2025 ;

CONSIDERANT la compétence supplémentaire « Petite Enfance » de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et la gestion du Relais Petite Enfance en régie communautaire ;

CONSIDERANT l'actualisation du règlement de fonctionnement du 14 septembre 2023 ;

CONSIDERANT le besoin d'évoluer et de s'adapter aux souhaits des familles et assistants maternels et aux évolutions du territoire Parthenay-Gâtine ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance, ci-annexé,
- de dire que le nouveau règlement de fonctionnement est applicable à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

BCPG27-2025 - ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ACOMPTES SUR LE FORFAIT INTERCOMMUNAL 2025 : APPROUVE

VU la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L.442-5 et L.442-13-1 ;

VU la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

VU la délibération n°CCPG90-2023 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2023 relative à la fixation du montant du forfait intercommunal versé aux écoles privées sous contrat d'association 2022-2026 ;

VU les contrats d'association conclus entre les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) et l'Etat ;

CONSIDERANT que les dispositions des contrats d'associations permettent aux associations d'obtenir un versement dans la limite de la moitié (50%) du montant de la subvention versée en 2025 ;

CONSIDERANT qu'en application de ces dispositions, les associations œuvrant dans le domaine scolaire sollicitent le versement des acomptes correspondants au quart (25 %) des subventions versées en 2025 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement des acomptes sur le forfait intercommunal 2025 sur la base de la moitié du montant du forfait intercommunal 2025 en faveur des écoles privées sous contrat d'association suivant le tableau ci-dessous :

Ecoles	Montant de la subvention 2025	Versement en juin 50% de la subvention 2025
Ecole privée sœur Emmanuelle (Vasles)	37 235,80 €	18 617,90 €
Ecole privée Marie Antoine (Thénezay)	31 457,46 €	15 728,73 €
Ecole privée St Louis (Vernoux)	26 206,38 €	13 103,19 €
Ecole privée Sainte Thérèse (Gourgé)	17 335,02 €	8 667,51 €
Ecole privée Sainte Marie (Allonne)	32 949,57 €	16 474,79 €
Ecole privée St Joseph (Parthenay)	152 971,18 €	76 485,59 €
Ecole privée Sainte Marie (Secondigny)	48 444,56 €	24 222,28 €
Total:	346 599,97 €	173 299,99 €

- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2025 à l'imputation 65 – 6558 – 2135 – SCOLAIR,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

BCPG28-2025 - RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE POSTE EN LUDOTHEQUE – LABORATOIRE LUDIQUÉ - DEMANDE DE FINANCEMENT : APPROUVE

VU la délibération n°BCPG17-2024 du Bureau communautaire en date du 12 décembre 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel ;

VU l'avis favorable de la commission « pratiques et apprentissages sportifs et culturels » réunie le jeudi 28 novembre 2024 ;

CONSIDERANT le projet de restructuration de l'ancienne poste en ludothèque – laboratoire ludique ;

CONSIDERANT le coût du projet à hauteur de 1 241 020 € HT ;

CONSIDERANT la possibilité de demander un financement auprès de l'Etat, la CAF et le SIEDS ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 044 200 €	ETAT (Fonds vert)	238 170 €
		CAF	250 000 €
Honoraires	116 820 €	SIEDS	287 073 €
Mobilier	80 000 €	CCPG	465 777 €
TOTAL	1 241 020 €	TOTAL	1 241 020 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus détaillé,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière concernant cette opération,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

BCPG29-2025 - FLIP 2025 - APPROBATION DE LA LISTE DES MEMBRES DES JURY ET DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS DU MONDE DU JEU : APPROUVE

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie le 8 avril 2025 ;

VU la délibération n°CCPG23-2025 du Conseil communautaire en date du 23 janvier 2025 adoptant des tarifs et prises en charge de frais dans le cadre du FLIP 2025 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Bureau Communautaire de fixer la liste des membres des jurys et des intervenants professionnels du monde du jeu, invités à intervenir dans le cadre du FLIP 2025 ;

CONSIDERANT la proposition de liste suivante :

Membres du Jury du Trophée FLIP Créateurs - du 17 au 20 juillet 2025

Jury composé de professionnels du jeu de société :

Thomas CAUET (Auteur Editions Space Cow-Boys)

Maud CHALMEL (Illustratrice de jeux de société)

Thomas VUARCHEX (Auteur du célèbre jeu Jungle Speed)

Thomas COSNEFROY (Responsable événementiel et tests de jeux, maison d'édition Cocktail Games)

Anouk GIRARD-DAGNAS (Cofondatrice de la maison d'édition Acacia)

Laurène CHARTIER (Chargée de communication, maison d'édition Iello)

Théo RIVIERE (Auteur de jeux de société)

Vianney VAN LEEMPUTTEN (Ludicaire et Réalisateur du PodCast Les Mondes de l'Inattendu)

Membres du Jury du Trophée FLIP Jeux Vidéo – du 17 au 20 juillet 2025

Jury composé de professionnels du jeu vidéo :

Douglas ALVES (Journaliste enseignant Isart Digital et fondateur association Mo5.com)

Charly PIVA (Enseignant en mathématiques et ancien lauréat Trophées Flip Jeux Vidéo 2013)

Julien VIAL (Lead level Designer chez Ubisoft)

Floriane ZINI (Cheffe de projet Esport - Women in Games France)

Damien CHAUVEAU (Creative Director & Game Designer chez Aurora Game Studio)

Miguel FRÉMEAUX (Lead Build Engineer chez Crytek)

Membres du Jury EducaFLIP - le 09 juillet 2025

Jury composé de professionnels de l'éducation nationale, blogueurs reconnus avec des millions de vues :

Olivier DECROIX (Enseignant et blogueur reconnu – blog Enchantons l'école)

Delphine GUICHARD (Enseignante et blogueuse reconnue – blog Charivari)

Emilie COUTURIER (Enseignant et blogueur reconnu – blog Jeux d'école)

Marie-Line MILLEREUX (Enseignante et blogueuse reconnue – blog Elau)

Mallory TINENA-MONHARD (Enseignant et blogueur reconnu – blog Mallory-Monhard)

Mathieu QUENEE (Enseignant et blogueur reconnu – blog Monsieur Mathieu)

Morgane CEARD (Enseignante et blogueuse reconnue – blog Lutin Bazar)

Lorin WALTER (Enseignante et blogueuse reconnue – blog Mon Ecole)

Membres du Jury JAM FLIP PRO – du 12 au 13 juillet 2025

Thomas FAVRELIÈRE (Auteur de jeux de société, Game Designer indépendant)
Xavier AVRIL (Co-fondateur de la maison d'édition Lumberjacks Studio)
Charlotte BIJOU (Membre du CA du Festival Paris est Ludique)
Lionel LACAÏLLE (Conseiller municipal de Châtillon-sur-Thouet)
Mathilde CHAMBON (Café-Jeux Le Chifoumi)

Coach JAM FLIP – du 16 au 20 juillet 2025

Yohann MALLETT (Rédacteur du petit quotidien du festival, organisateur du concours Jam Flip)
Gilles LAURENCIN (Fondateur de l'association Tout Le Monde Joue)
Christophe DUFAUX (Auteur de jeux de société, Game Designer indépendant)
Olivier MAHY (Auteur de jeux de société, Président de la Société des Auteurs de Jeux)
Léandre PROUST (Fondateur de Gamelib Pocket)
Louis BLAISE (Auteur de jeux de société, Game Designer indépendant)
Justine VANHUFFEL (Autrice de jeux de société, Game Designeuse indépendante)

Espace Jeux et Accessibilité - du 09 au 20 juillet 2025

Xavier MERAND (Président de l'association AccessiJeux, adaptabilité des jeux aux déficients visuels)
Benoit TONNELIER (Responsable édition de l'association AccessiJeux)
Cyrielle RIVAUX (Formatrice de l'association AccessiJeux)
Laure ALEXANDRE (Directrice Artistique de l'association AccessiJeux)
Steeve CASTON (Responsable Accessibilité de l'association Alchimie de Toulouse)

Conférenciers – du 09 au 20 juillet 2025

Alexia MUNOZ (Chargée de communication et de développement au Centre Ludique de Boulogne-Billancourt)
Eric LAMBERT (Professeur des universités en psychologie, Université de Poitiers)
Bastien RANGIER (Association FuturoLAN, Organisateur de la Gamers Assembly)
Fabien BLEUZE (Auteur, Illustrateur de jeux de société)
Suzon BEAUSSANT (Consultante et formatrice en pédagogie active, Game Design, Serious Games)
Maxime BONNET (Responsable magasin de jeux de société à Châtelailon-Plage)
David DRAVE HONORÉ (Fondateur de l'agence Red Suit, organisation événementielle ludique)
Kévin JOST (Responsable Marketing et Produits, maison d'édition Schmidt Spiele GmbH)
Ludovic MELIER (Comité Départemental Du Jeu D'Echecs 79)
Stéphane DENIS (Président du Comité Départemental Du Jeu D'Echecs 79)
Emmanuel FORSANS (Directeur Général de l'AFJV - Agence Française pour le Jeu Vidéo)
Emilie CANDEILLER (Éducatrice spécialisée Aide à la Jeunesse en Belgique)
Karine MINIDRÉ (Autrice et Spécialiste des jeux-outils relationnels)
Thibaut QUINTENS (Gérant et fondateur Act In Games - un jeu dans ma classe)

CONSIDERANT la nécessité de l'intervention de ces personnalités pour le bon déroulement des activités en question dans le cadre du FLIP 2025

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la liste des membres ci-dessus,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2025, chapitre 011,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.